



COMMUNE D'HELBAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 JUIN 2021

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis MARQUANT, Maire

Pascal Penet, Carole Butin, Pierre Delobel, adjoints. Colette Blondel, Hélène Fiolet, Jacques Dupont, Henguelle Julie, Christophe Podevin, Hélène Demol, Christian Dupont, Sandra Savary, Brigitte Leblond, Michèle Boulanger, conseillers municipaux.

Absents excusés : Aymeric Ansel (pouvoir à P. Penet), Isabelle D'Haillecourt (pouvoir à C. Butin), Philippe Sambourg (pouvoir à P. Delobel), Sabine Poprawka (pouvoir à C. Dupont jusqu'à son arrivée à 18h50), Anne Alguazil (pouvoir à B. Leblond).

Président de séance : Francis Marquant

Secrétaire de séance : Sandra Savary

Adoption du Procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 : adopté à l'unanimité.

Le Président propose l'ajout de questions supplémentaires : Travaux à l'église de Bilques : mise en consultation par procédure adaptée ; adhésion à la fondation du patrimoine ; ratio promus / promouvables : ajout adopté à l'unanimité.

1) **Travaux à l'église de Bilques : sollicitation du fonds spécial de relance de la Région :**

Lors de la réalisation en janvier 2021 du diagnostic général sur l'ensemble du bâti de l'église Saint Denis à Bilques, il a été constaté l'état de dégradation avancé des toitures de la nef (couvertures et charpentes ainsi que leurs supports en maçonnerie).

Vu l'important coût que ces travaux représentent, le Président propose de solliciter le fonds spécial de relance et de solidarité de la Région Hauts de France.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

2) **Travaux à l'église de Bilques : sollicitation du FARDA :**

Pour ces mêmes travaux, le Président propose de solliciter le FARDA en 2021, si un reliquat est mis en place par le Département.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

3) **Travaux à l'église de Bilques : sollicitation d'un soutien financier de l'Etat :**

Toujours pour ces travaux à l'église de Bilques, le Président propose de solliciter une aide financière de l'Etat, à travers soit la DSIL soit la DETR.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

4) **Travaux de sécurisation de voiries : sollicitation du produit des amendes de police:**

La municipalité souhaite engager des travaux de sécurisation routière sur l'ensemble de la commune. D'une part, la vitesse excessive sur certains axes de la commune, se révèle problématique pour la sécurité des piétons et des usagers de la route. En ce sens, des radars pédagogiques permettraient de limiter la vitesse.

D'autre part, la sécurisation des passages piétons communaux est également prioritaire. En effet, des passages piétons restent sans signalisation réglementaire. L'achat de kit de signalisation pour ces passages piétons est nécessaire.

Enfin, la commission de sécurité a également sollicité la création d'un passage piéton aux abords de l'école maternelle, afin de sécuriser l'accès à l'école qui peut être dangereux. Le Président propose de solliciter le produit des amendes de police pour réaliser ces travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

5) Tarifs de la cantine et de la garderie :

Arrivée de Sabine Poprawka.

Pour les services périscolaires, M. le Maire propose les tarifs suivants :

	Helfallois	Extérieur
Garderie : carnet de 20 tickets demi-journée	10€ (soit 0.50€ le ticket)	13€ (soit 0.65€ le ticket)
Garderie : carnet de 20 tickets journée	17€ (soit 0.85€ le ticket)	23€ (soit 1.15€ le ticket)
Cantine : carnet de 10 tickets	37€ (soit 3.70€/ticket)	

Application de ces tarifs au 1^{er} aout 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

6) Dérogations scolaires :

Monsieur le Maire présente les effectifs scolaires prévus à la rentrée de septembre 2021, dont le nombre global s'élève à 167 élèves. Compte tenu du nombre important d'enfants en petite section, il ne sera pas possible d'accueillir des enfants nés en 2019. Le Maire présente des demandes de dérogations scolaires. Le Conseil Municipal accepte les demandes pour les enfants qui remplissent les conditions, soit pour Charlie Kalmuk, Agathe Mieze, et M. Sauvage. La demande pour Maëlle Dermenghem ne peut être acceptée, l'enfant étant né en 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

7) Détermination du taux de promus/promouvables :

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 25 Mai 2021, M. le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux de 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, et d'appliquer ce taux à l'ensemble des grades de la fonction publique territoriale présents dans la collectivité.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

8) Modification du tableau des effectifs : transformation de poste :

Considérant l'ancienneté acquise, Monsieur le Maire propose l'avancement de grade d'un agent administratif. Cet agent passerait du grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe à adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Pour cela, M le Maire propose de transformer le poste actuel d'adjoint administratif principal de 2^e classe en adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juin 2021. Il précise que l'agent remplit les conditions d'avancement fixées par les

lignes directrices de gestion, dont l'avis favorable a été prononcé par le comité technique le 25 mai 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

9) Travaux à l'église de Bilques : mise en consultation par procédure adaptée :

Le diagnostic général du bâti de l'église Saint Denis a mis en avant des états de dégradations importants sur la toiture, ainsi que pour un vitrail. Les travaux d'urgence ont été estimés par l'architecte à 267 008.04€ HT. Considérant les seuils de procédure formalisée, pour ces travaux, le Maire sollicite l'autorisation de lancer une mise en consultation par procédure adaptée, et de lancer les travaux qui pourraient débiter fin 2021 si les subventions sont accordées.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

10) Adhésion à la fondation du patrimoine :

La fondation du patrimoine mobilise toutes les énergies des acteurs de la générosité au service du patrimoine de proximité. Elle développe notamment la mission Stéphane Bern et le loto du patrimoine. Dans le cadre des travaux aux églises, la fondation du patrimoine peut permettre une mobilisation forte des acteurs de la générosité. M. le Maire propose d'y adhérer pour l'année 2021 et les années suivantes, moyennant une participation annuelle de 120€.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

DIVERS, INFORMATIONS :

- Le Département a attribué une subvention de 15000€ au titre du FARDA pour les travaux de voiries à Bilques et à Grand-Bois.
- M. le Maire fait part d'une lettre de M. Delattre qui regrette la vitesse excessive rue de Blendecques et s'oppose au plateau ralentisseur au carrefour rue du Camp.
- La vente de la parcelle à Helfaut Travaux est actée.
- Le logement au-dessus de l'école maternelle est libre de location. Les agents techniques réalisent des travaux de rafraichissement. La remise en location est prévue pour le 1^{er} juillet.
- Les travaux de régénération du terrain de football ont été effectués.
- L'ARS propose une nouvelle journée de dépistage covid. Compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire et du nombre croissant de personnes vaccinées, le conseil municipal ne retient pas la proposition.
- Le dossier plan de relance numérique pour l'achat de matériel informatique à l'école aurait été accepté. La commune attend la notification.
- M. le Maire informe le conseil du retour d'un agent qui était en délégation syndicale depuis plusieurs années.
- L'appel de la commune dans l'affaire Ringot a été rejeté. La commune est condamnée à verser 1500€ à l'intéressé, moins les 750€ que M. Ringot avait été condamné à verser. L'affaire est toujours en cours.
- A ce jour, 58 inscriptions sont enregistrées pour le centre aéré.
- Manifestations : la fête communale est maintenue ; les matchs de l'euro de football seront diffusés à la salle des fêtes à partir des quarts de final pour l'équipe de France ou la meilleure affiche en cas d'élimination.

Comme l'année dernière, le voyage de fin d'année des CM2 est remplacé par un bon d'achat de 20€ à Intersport.

- Au dernier conseil municipal, le Maire avait invité les élus à réfléchir au baptême d'un site avec le nom d'Arthur Decloitre. Après échanges, le conseil municipal baptise la salle des fêtes salle Arthur Decloitre, et modifie le nom du stade de football pour le nommer stade Maurice Fallet. Sur proposition d'un conseiller, le Maire demande aux élus de réfléchir à un site qui sera baptisé Michel Bécart. Les familles seront contactées antérieurement pour avoir leurs avals.
- L'EPF a contacté la famille Decloitre pour faire une proposition de rachat de la propriété à côté de la place.

Levée de séance à 19h30.

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Sandra Savary